

**MAIRIE DE CHADELEUF**

09 64 08 33 89

www.chadeleuf.fr

# **Conseil municipal de Chadeleuf**

**Séance du 30 novembre 2022 à 20h**

Présents : Isabelle BAPTISSARD,Michelle BATAILLE-LAURENT, Marie-Agnès BLANCO, Lucile CHATARD, Delphine COURTY, Guillaume FEDIT, Olivier GRAND, Dominique LESCHIERA, Jean-Pierre SAUVANT.

Absents : Christophe BLANCHON*,* Lucile CHATARD *(pouvoir à Guillaume FEDIT).*

*Tous les votes ont été acquis à l’unanimité*

## **Programme local de l’habitat de l’Agglo Pays d’Issoire** *(copie de la délibération prise)*

*« Le maire ouvre les débats sur le Programme Local de l’Habitat (PLH) de l’Agglo Pays d’Issoire (API) transmis à tous les conseillers municipaux en même temps que la convocation à ce conseil municipal. Fort des deux constats suivants :*

* *ce PLH, couvrant la période 2023/2028, s’inscrit dans une logique de croissance démographique continue ;*
* *ce PLH ne prévoit pas la possibilité pour API de constituer des réserves foncières sur les communes de son territoire, à l’image de celle existant à Issoire, lieudit Fontchoma, et propriété d’API,*

*Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis défavorable au Programme Local de l’Habitat de l’Agglo Pays d’Issoire. »*

## **Salle polyvalente :** **avenant au marché de maîtrise d’œuvre**

Un marché de maîtrise d’œuvre a été conclu avec la SCP ESTIER-LECHUGA pour sa réhabilitation et la création d’une cantine scolaire (*délibération du 06/02/2021)* :

* *montant prévisionnel des travaux : 380 000 € HT ;*
* *honoraires de maîtrise d’œuvre : 11 %, soit 41 800 € HT.*

Des investigations complémentaires ont conclu à la nécessité de prévoir une charpente neuve, soit un coût prévisionnel HT de 91 000 €, démolition et couverture neuve comprises, coût qui ne figurait pas dans l’estimatif initial. Par ailleurs, au stade de l’avant projet détaillé l’estimatif initial a été relevé de 95 000 € pour tenir compte de l’inflation, soit une hausse prévisionnelle de 25 %. Le montant prévisionnel des travaux, réactualisé en fonction de ces deux éléments, s’élève donc à 566 000 € HT.

Le conseil municipal approuve l’avenant portant les honoraires de maîtrise d’œuvre à :

566 000 € X 11 %, soit 62 260 € HT.

L’appel d’offres devrait être lancé en janvier pour un début des travaux en avril/mai 2023.

## **Rue François Pouget et rue Borie : nouveau devis pour l’enfouissement des réseaux télécoms**

Le nouveau devis présenté, et adopté par le conseil municipal, intègre un réseau « fibre optique » pour un surcoût de 600 € HT. Les travaux correspondants sont programmés pour le premier trimestre 2023.

## **Solaire photovoltaïque : analyse d’opportunité réalisée par l’Aduhme pour les bâtiments communaux**

L’opportunité d’installer du solaire photovoltaïque apparaît comme forte sur l’école, le commerce et l’église, comme moyenne sur la salle polyvalente et les logements sociaux rue des Templiers. La réflexion continue, notamment sur la salle polyvalente dans le cadre des travaux envisagés.